

# L'étiquetage énergétique pour la ventilation

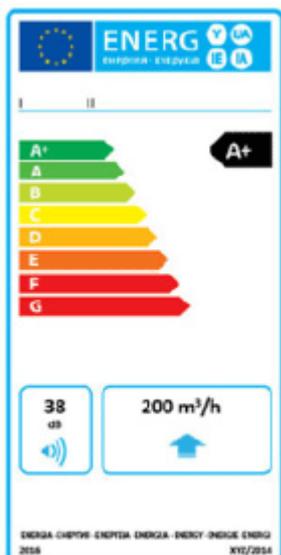
Philippe Nunès



La directive Européenne ERP va obliger à ce que les appareils de ventilation augmentent leur efficacité énergétique et affichent leurs performances. Et cela, dès le 1er janvier 2016 !!



## La réglementation européenne ErP



Cette réglementation européenne dite ErP (Energy related Products) impose au matériel qui consomme de l'énergie 2 directives, la **directive écoconception** et la **directive étiquetage énergétique**.

La première impose des rendements et un certain niveau d'efficacité énergétique. La deuxième, permet de valoriser avec un affichage **les classes énergétiques (de A à G)**.

L'utilisateur devra dorénavant être vigilant à l'étiquette énergétique des groupes de ventilation VMC proposés par les installateurs ainsi que ceux vendus en direct dans les GSB, Grandes Surfaces de Bricolage.

Afin d'aider et de renseigner dans son choix le particulier, l'étiquetage énergétique sera désormais obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Quels groupes de ventilation sont concernés par la réglementation ErP ?



Le domaine de la ventilation mécanique est particulièrement concerné par les deux types de règlements suivant :

- Les moto-ventilateurs sont dans la famille du règlement Ecoconception 327/2011 des «ventilateurs pilotés par moteur»
- Les groupes de ventilation sont dans la famille des règlements Ecoconception 1253/2014 et Etiquetage énergétique 1254/2014.

De là se déclinent trois grandes catégories :

### 1°) Les groupes de ventilation résidentiel

- puissance électrique absorbée  $> 30 \text{ W}$  ;
- débit  $\leq 250 \text{ m}^3/\text{h}$  ;
- débit compris entre 250 et  $1000 \text{ m}^3/\text{h}$  déclaré à usage résidentiel exclusivement.

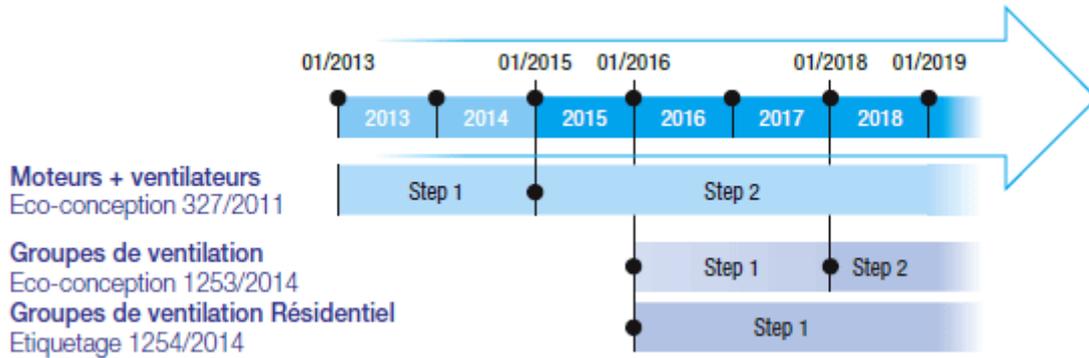
### 2°) Les groupes de ventilation Non Résidentiel et Usage Mixte

- puissance électrique absorbée  $> 30 \text{ W}$  ;
- débit  $> 1000 \text{ m}^3/\text{h}$  ;
- débit compris entre 250 et  $1000 \text{ m}^3/\text{h}$  et déclaré à usage mixte (résidentiel et non résidentiel).

### 3°) Les groupes de ventilation de puissance électrique absorbée $\leq 30 \text{ W}$

# Le planning des exigences ErP pour la ventilation

Pour faire simple, les directives qui vont impacter les groupes de ventilations vont être obligatoires très rapidement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 !



## Lectures recommandées

- [Etiquetage énergétique pour chaudières](#)
- [Etiquetage énergétique pour les pompes à chaleur](#)

## Sources et liens utiles

- [www.aldes.fr](http://www.aldes.fr)
- <http://ma-maison-eco-confort.atlantic.fr>

## Pour en savoir plus

- [Dossier VENTILER SA MAISON](#)

Décembre 2015



Philippe Nunes  
*Ingénieur expert*

*Ingénieur thermicien, Philippe NUNES vous livre son point de vue sur les technologies des équipements et solutions de chauffage, climatisation, ventilation. Directeur Général de Climamaison, il intervient en apportant son éclairage et son expérience de plus de 20 ans dans les métiers du confort thermique.*